



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2013/06/09

Date de publication	13 décembre 2013
Membres en exercice	29
Membres présents	24
Membres votants	27

L'an deux mille treize, le douze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le cinq décembre deux mille treize, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc BLEUNVEN.

**Présents** : M. Jean Luc BLEUNVEN, M. Christian PLASSARD, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Jean Yves PIRIOU, Mme Simone BIHAN, M. Jean Pierre ANDRE, M. Louis OLIER, M. Michel BELSOEUR, Mme Florence KERNEIS, Mme Maryvonne GUILLERMOU, M. Mickaël QUEMENER, Mme Luz GOURMELON, M. Loïc LE MENEDEU, Mme Anita GUENODEN, Mme Laurence CARIOU, M. Martial MADEC, M Joël KERBOUL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Marie Annick CREAC'HCADDEC, M. Bruno PERROT, M. Didier LESUEUR, M. Paul TANNE, Mme Véronique GALL et M. Yann UGUEN.

**Absents** : M. Jean Yves EOZENOU, Mme Elisabeth STEPHAN et Mme Emmanuelle FRANCOIS qui ont donné, respectivement, procuration à M. Christian PLASSARD, M. Jean Pierre ANDRE et Mme Isabelle LEHEUTRE. M. Maurice ROUDAUT, Mme Christine GAUTHEROT

**Secrétaire** : M. Paul TANNE.

---

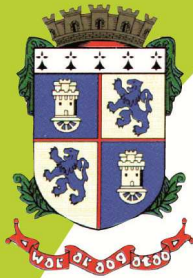
### Tarifs du service d'eau potable

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Sur proposition de la commission travaux, eau et assainissement,

Fixe, comme suit, les tarifs applicables au service d'eau potable pour toute facturation à intervenir à compter du 15 avril 2014 :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Prix de vente de l'eau (TVA 5,50 %)</b>	
Abonnement (pour tous les abonnés)	35,00 €
Tarif « professionnel »	0,97 €/m <sup>3</sup>
Tarif « particulier »	
De 0 à 15 m <sup>3</sup> (eau vitale)	0,80 €/m <sup>3</sup>
De 16 à 100 m <sup>3</sup> (eau utile)	1,00 €/m <sup>3</sup>
De 101 à 120 m <sup>3</sup> (eau utile/confort)	1,20 €/m <sup>3</sup>
De 121 à 150 m <sup>3</sup> (eau de confort)	1,70 €/m <sup>3</sup>
De 151 à 200 m <sup>3</sup> (eau de confort)	2,00 €/m <sup>3</sup>
De 201 à 500 m <sup>3</sup> (eau de confort)	2,25 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxe de raccordement au réseau d'eau potable (TVA 19,60 %)</b>	
A. Branchement d'une maison neuve ou d'une maison existante lors de l'extension du réseau	187,00 €
+ 1. Frais de compteur (fourniture et pose de citerneau, robinet, compteur, clapet...)	237,00 €
2. Frais de compteur + robinet (lotissements)	170,00 €
B. Branchement d'une maison nouvelle ou existante après la fin des travaux d'extension du réseau	Prix réel (suivant devis accepté par le propriétaire)
+ Frais de compteur (fourniture et pose de citerneau, robinet, compteur, clapet)	237,00 €
<u>Zone urbaine</u> : travaux réalisés par la Commune ou les artisans locaux	
<u>Zone rurale</u> : branchement réalisé par les artisans locaux (compteur, citerneau, robinet avant compteur, clapet non retour fournis par la Commune) à l'exclusion de la vanne de prise en charge sur canalisation principale	
Remise en état de la chaussée : Travaux réalisés par la Commune	45,00 € le ml HT
<b>Remplacement du compteur en cas de gel (TVA 19,60 %)</b>	90,00 €
<b>Taxe pour mise en service ou hors service du branchement (TVA 19,60 %)</b>	90,00 €
<b>Taxe pour contrôle des compteurs, si réclamation non justifiée (TVA 19,60 %)</b>	90,00 €

Pour extrait conforme au Registre  
A PLABENNEC, le 13 décembre 2013  
Le Député-Maire,  
Signé : Jean Luc BLEUNVEN



Le Maire

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat)